



Compte rendu du C.T.L du 13/01/2015

Ordre du jour :

- 1 - Création du Pôle Contrôle Revenus Patrimoine (pour avis)
- 2 - Examen de la situation des emplois de la DDFIP d'Indre et Loire dans le cadre du projet de loi de Finances 2015 (pour avis)
- 3 - Questions diverses

En début de séance lecture d'une déclaration liminaire par organisation syndicale :

F.O.-DGFIP, CGT, CFDT

SOLIDAIRES n'a pas participé à ce CTL.

Il a été signalé que certains chefs de services n'avait pas transmis l'information concernant la minute de silence suite à l'attentat du mercredi 7 janvier 2015.

Il n'y a pas eu proposition d'approbation du PV précédent

Réponses du Président aux déclarations liminaires :

« l'exercice des suppressions d'emplois n'est pas un exercice facile » (sic)

« La Fonction Publique doit être plus efficace et moins coûteuse » (sic)

Les suppressions d'emplois participent au redressement des finances publiques. Il faut trouver des méthodes de travail plus efficaces tout en prenant garde aux conditions de vie au travail.

Il appartient à la hiérarchie de définir les priorités des missions, pas aux agents.

La modulation des horaires d'ouverture au public se justifie par la mise en place de services en ligne de plus en plus développés.

« Il faut un effort d'imagination pour absorber les baisses d'effectifs » (sic)

1 – Création du Pôle Contrôle Revenus Patrimoine (pour avis)

L'expérimentation a débuté le 1^{er} janvier 2013. Après un bilan positif, le Directeur Général a décidé de le généraliser. La DDFIP d'Indre et Loire souhaite l'officialiser le 1^{er} septembre 2015 sur la résidence de Tours.

Il sera identifié par son propre code SAGES, ainsi qu'au TAGERFIP.

Emplois implantés au PCR

Encadrement 1 A+

Mission/structure : contrôle 1 A

Mission/structure : fiscalité immobilière 4 A

Mission/structure : fiscalité personnelle 5 B

TOTAL : 11 emplois

Origine des emplois implantés :

● Mission/structure : contrôle pour le A :

➤ 1 emploi transféré du PCE

● Mission/structure : fiscalité immobilière pour les A :

➤ 1 emploi transféré du SIP de TOURS EST

➤ 1 emploi transféré du SIP de TOURS NORD

➤ 1 emploi transféré du SIP de TOURS OUEST

➤ 1 emploi transféré du SIP de TOURS SUD

- Mission/structure : fiscalité personnelle pour les B :
 - 2 emplois transférés du PCE
 - 1 emploi transféré du SIP de TOURS EST (fiscalité immobilière)
 - 1 emploi transféré du SIP de TOURS OUEST (fiscalité immobilière)
 - 1 emploi transféré du SIP de TOURS EST (SIP)

Les agents qui souhaitent suivre leur emploi et leur mission :

- Dès lors que le transfert de l'emploi et de la mission n'engendre ni changement de RAN ni changement de mission/structure, les agents restent titulaires de leur affectation nationale (Direction-RAN-Mission/structure) et n'ont donc pas à souscrire de demande de mutation au plan national. En revanche, ils doivent effectuer une demande de mutation au niveau local.

- Dès lors que le transfert de l'emploi et de la mission engendre un changement de RAN et/ou de mission/structure, les agents doivent souscrire une demande de mutation au plan national afin de se prévaloir de la priorité pour suivre emploi et mission (cf. supra).

Les agents qui ne souhaitent pas suivre leur emploi et mission demeurent titulaires de leur affectation nationale en cours et sont maintenus sur leur commune d'affectation locale.

Il est précisé que les agents ALD et EDRA sont exclus du périmètre de cette priorité, leur affectation nationale restant inchangée.

Globalement, les agents concernés semblent satisfaits de cette nouvelle structure.

Votes : ABSTENTION de F.O.-DGFIP, CGT, CFDT

2 - Examen de la situation des emplois de la DDFIP d'Indre et Loire dans le cadre du projet de loi de Finances 2015 (pour avis)

La Direction a évoqué les motifs habituels pour justifier le nombre et l'implantation des emplois supprimés : la contribution proportionnelle des directions territoriales de 2 %, « les gains de productivité »....

La synthèse des suppressions nettes, hors transfert, pour le département est la suivante :

Structures	IDIV HC	A	B	B Géomètres	C
SERVICE DE DIRECTION					
Pôle gestion publique					
<i>dont Division Etat</i>			-1		
<i>dont CGR</i>			-1		
Pôle pilotage et ressources					-1
SIP de TOURS NORD	-1				
SIP de CHINON					-1
SIP de LOCHES					-1
SIE de CHINON			-1		
CDIF de LOCHES				-1	
SPF de LOCHES					-1
Trésorerie de Richelieu (Ile Bouchard)		-1			
Trésorerie de TOURS BANLIEUE OUEST					-1
Trésorerie de CHINON					-1
Trésorerie de LOCHES					-1
Trésorerie du CHU					-1
Trésorerie de Touraine NORD OUEST					-1
TOTAL	-1	-1	-3	-1	-10

La suppression de l'emploi de A+ du SIE Tours Nord permet la création du A+ du PCR.P.

La suppression de l'emploi de A+ du SPF2 de Tours est redéployé au sein de la Direction en qualité de chargé de mission.

L'emploi A du CPS relais est rattaché au CPS fixe (voir tableau joint).

La Direction a précisé que la suppression d'un emploi de géomètre à Loches entrain dans le cadre du plan pluriannuel des réductions de postes de géomètres (suite à la numérisation du plan cadastral).

Chinon et Tours avaient été les victimes de ce plan les années précédentes.

Le Président n'a pas répondu à la question posée par FO sur le devenir « de ce métier et de cette mission au sein de la DGFIP ».

Votes : CONTRE : F.O.-DGFIP, CGT, CFDT

Le CTL sera reconvoqué sur ce point.

3 – Questions diverses.

- **F.O.-DGFIP** a demandé un CTL pour le budget 2015 et l'exécution du budget 2014
- **F.O.-DGFIP** a demandé de mettre sur ULYSSE les dates prévues des déménagements du Champ Girault, pour plus de lisibilité aux agents d'accueil, notamment.
- **F.O.-DGFIP** a demandé s'il y avait des déménagements prévus dans les services boulevard Béranger ? Réponse de la Direction : pas de projet, des réflexions sont en cours, suite à la demande d'un chef de division.
- **F.O.-DGFIP** a demandé si les collègues du Champ Girault qui viennent en formation à Béranger peuvent prétendre à une indemnité repas ? ce qui n'est pas le cas actuellement. Réponse à venir
- **F.O.-DGFIP** a demandé un point sur l'EDR : La DDFIP nous a précisé que 30 emplois sont prévus au 1^{er} septembre 2015. Les demandes reçues par les RH pour faire partie du vivier sont au nombre de 7. Il n'y a pas de A en EDR car il n'y a pas de tâches en adéquation avec le cadre.
- **F.O.-DGFIP** a voulu avoir des précisions pour la mise en place du Pôle Contrôle Sur Place : un numéro SAGES est en cours d'attribution pour le pôle CSP, un problème technique a retardé son attribution. Le regroupement complet des collègues devrait probablement avoir lieu autour du 15 janvier 2015.

Fin du CTL à 12h15.

Vos élus **F.O.-DGFIP** en CTL : Sylvie AKHBARI et Gilles LAVERGNE